

Stéphanie Heraud *Tarifs 2020 (Applicables du 1/01 au 31/12)*

GUIDE CONFÉRENCIER

Le détail de la prestation apparaîtra sur les factures qui seront établies TTC (TVA à 20%).

La fiche de paie sera établie par un organisme habilité : agence d'intérim.

	HT	TTC
Demi-journée d'excursion Ou visite de ville, de musée (de 1 h à 4 h maximum) Entre 8 h et 13 h/Entre 14 h et 19 h	178 €	213.60 €
Demi-journée d'excursion en double langue (4 h)	240 €	288 €
Journée d'excursion (8 h) Entre 8 h et 19 h	298 €	357.60 €
Heure supplémentaire jour	46 €	55.20 €
Journée d'excursion en double langue (8h)	394 €	472.80 €
Heure supplémentaire double langue	56 €	67.20 €
Soirée (4h) Entre 19 h et 24 h	220 €	264 €
Heure supplémentaire Soirée (19 h - 24 h)/Nuit (00 h - 8h)	60 € / 80 €	72 € / 96 €
Journée en circuit (découchage) 10 h	376 €	454.20 €
Journée d'accompagnement (sans guidage)	220 €	264 €
Chauffeur Guide (HD/FD)	244 € / 374 €	292.80 € / 448.80 €
Supplément dimanche et jours fériés		+ 30 %
Repas		20 €TTC / 24 €HT
Frais de Déplacement		0.40 € / km + péages et parking

Selon le lieu de prise en charge du groupe, le temps de déplacement sera facturé.

Définition des horaires :

Demi-journée : jusqu'à **4 heures** de travail à partir de l'heure de convocation

Les visites pédestres sont limitées à 3 heures.

Toute excursion se déroulant à cheval sur la matinée et l'après-midi donnera lieu au paiement d'une heure supplémentaire et de l'indemnité repas.

Journée : jusqu'à **8 heures** de travail y compris le temps du déjeuner

Journée en circuit : Lorsque le guide passe une ou plusieurs nuits à l'hôtel avec un groupe.

Congés payés et 1^{er} MAI :

Conformément à la législation en vigueur, l'indemnité de congés payés s'ajoute au salaire brut et les services du 1^{er} MAI sont rémunérés à double tarif.

Indemnités d'annulation :

Voir conditions de réservation et d'annulation.